

Bertrix, le 19 février 2016

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 25 février 2016

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 25 février 2016 les deux points suivants :

1. Demande de prise de mesures de sauvegarde du vieux lavoir d'Auby
2. Interpellation relative à la mise à disposition des citoyens de comprimés d'iode

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1. Demande de prise de mesures de sauvegarde du vieux lavoir d'Auby

Tous le monde connaît dans la commune le vieux lavoir d'Auby. Il est l'un des derniers témoins de la vie d'autrefois dans nos contrées.

A ce titre, il mérite d'être particulièrement protégé et valorisé.

Nombreuses sont les personnes de passage qui y font une halte pour le visiter, et s'y rafraîchir en période chaude.

Par la même occasion, ils peuvent découvrir une exposition de photos retraçant son histoire et celle d'autres points d'eau de la commune.

Malheureusement, au fil des années, le bâtiment semble donner des signes de vieillesse. L'exposition de photos elle aussi subit les affres du temps et de l'humidité.



Face à ce constat, le Collège peut-il nous communiquer ses intentions relatives à la sauvegarde de cet espace et de ses installations ?

Serait-il possible de débloquer des fonds pour la remise à neuf de l'exposition de photos, en concertation avec ses concepteurs ?

La remise en état des lieux fait-elle partie du projet de réaménagement de la place d'Auby dans le cadre de la CLDR ?

2. Interpellation relative à la mise à disposition des citoyens de comprimés d'iode

Dans le fil de l'actualité, c'est chaque jour que la question du nucléaire est abordée : accidents, nécessité de revoir la protection des citoyens, légalité ou pas de la procédure de relance des anciennes centrales, black-out, etc.

Nos voisins s'en inquiètent aussi.

En juin 2015, les conseils des Villes de Maastricht et d'Aachen votaient une résolution pour l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire belge de Tihange, sachant qu'elle se situe respectivement à seulement 46 et 64 km de distance. Ces mêmes villes réfléchissent aujourd'hui à aller en justice

contre le décision de relance.

Le 19 janvier, la Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg adoptait à l'unanimité également une motion demandant la fermeture de Tihange 1 et 2.

Que l'on ferme ou non les centrales existantes, une chose est certaine : nous devons encore durant de nombreuses années cohabiter avec elles, compte-tenu du temps nécessaire pour leur démantèlement, et la durée de vie de leurs déchets.

Si la question de la sécurité nucléaire relève bien du niveau fédéral, il me semble important que les autorités communales se préoccupent du bien-être et de la sécurité de la population.

Récemment, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire recommandait la distribution d'iode dans un rayon de 100 km autour des centrales.

Au Japon, la zone de prédistribution a été élargie de 30 km après Fukushima. En Suisse, tous les ménages jusqu'à 50 km des centrales nucléaires ont reçu, à titre préventif, des doses de comprimés d'iode. Chez nous, de telles mesures se font toujours attendre.

Le Collège peut-il me dire quelles démarches ont été entreprises auprès du fédéral concernant la distribution des comprimés d'iode et ce au regard de la recommandation de l'AFCN ?